



## PLATEFORME DE TELEDECLARATION DE LA TAXE DE SEJOUR VILLE D'ARLES

Ce document s'adresse aux hébergeurs souhaitant utiliser la plateforme de télé déclaration fournie par la société ConsonanceWeb pour le compte de la ville d'Arles.

Cette plateforme est un support dédié à la taxe de séjour, vous y retrouverez toutes les informations utiles et les textes réglementaires en vigueur.

Deux ambitions pour cet outil, proposer un volet didactique et informatif sur la taxe de séjour tout en donnant la possibilité aux hébergeurs de télé déclarer en ligne le produit collecté de la taxe de séjour.

Préalable indispensable pour utiliser la plateforme :

- Accéder au site web : <https://taxe-sejour.arles.fr>
- Disposer d'un identifiant et d'un mot de passe, ceux-ci vous ont été communiqués par ailleurs.



## 1- Fonctionnement Général :

La plateforme de télé déclaration c'est simple :

- Mensuellement vous déclarez le nombre de nuitées réalisées sur la période
- Vous téléchargez votre attestation mensuelle
- Chaque Trimestre un titre exécutoire (avis de paiement) est adressé par courrier. Vous réglez le montant indiqué en utilisant un des modes paiements suivants :
- Par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public et à adresser à la Trésorerie d'Arles Municipale et Camargue : 3 boulevard Victor Hugo, BP 60222 – 13637 ARLES CEDEX
- Par carte bancaire (voir page 8)
- En espèces, à la Trésorerie municipale d'Arles et Camargué situé 3 avenue Victor Hugo à Arles

## 2- Utilisation de la plateforme

Accéder au site web : <https://taxe-sejour.arles.fr> et cliquer la rubrique « Mon espace »

**ARLES taxe de séjour**

ACCUEIL PRÉSENTATION FOIRE AUX QUESTIONS TAXE DE SEJOUR **MON ESPACE**

**Bienvenue sur la plateforme de déclaration de la taxe de séjour**

Depuis le 1er janvier 2015, le mode de collecte de la taxe de séjour est passé du forfait au réel.

La taxe de séjour perçue au réel garantit l'égalité de tous les hébergeurs touristiques et la transparence des modes de calcul : vous reversez exactement le montant payé par vos clients.

La Ville d'Arles a mis en place un dispositif pour vous permettre de déclarer la taxe de séjour de manière simple et rapide à partir de cette plate-forme dédiée et sécurisée.

[Accéder à mon espace de télédéclaration](#)

**INFORMATION**

Le Conseil Départemental a décidé d'appliquer une taxe de séjour additionnelle de 10 %, à compter du 1er janvier 2017, à la taxe de séjour communale. Celle-ci s'ajoute aux tarifs appliqués par la commune d'Arles.

Plaquette d'information Taxe de séjour 2017 :  
[Tarifs de la taxe de séjour applicables au 1er janvier 2017](#)

**Recherche**

OK Q

**Nos coordonnées**

**Direction des finances**  
Hôtel de Ville - BP 90196  
13637 - ARLES  
Tél : 04 90 49 35 26  
[Envoyer un email](#)

**Documents**

- [Tarifs de la taxe de séjour applicables au 1er janvier 2017](#)
- [Déclaration en mairie de location de chambre d'hôte](#)
- [Déclaration en mairie des meublés de tourisme](#)
- [Formulaire de déclaration](#)
- [Plaquette d'information Bouches du Rhône Tourisme](#)

Vous avez un problème technique ou une question sur l'utilisation de la plateforme ? Vous pouvez appeler la société ConsonanceWeb au 05.55.23.15.81 ou vous pouvez adresser un email à [support@consonanceweb.net](mailto:support@consonanceweb.net). Dans tous vos échanges pensez à indiquer que vous êtes hébergeur sur le territoire arlésien et rappelez vos coordonnées.



- L'onglet « Mon espace », vous permet d'accéder à votre espace personnel, veuillez saisir vos identifiants et mot de passe communiqués par la ville.

[ACCUEIL](#)[PRÉSENTATION](#)[FOIRE AUX QUESTIONS TAXE DE SEJOUR](#)[MON ESPACE](#)[Mot de passe oublié ?](#)[ACCUEIL](#)[PRÉSENTATION](#)[FOIRE AUX QUESTIONS TAXE DE SEJOUR](#)[MON ESPACE](#)[Notice d'utilisation](#)

Vous êtes désormais bien connecté à la plateforme, utilisez les onglets ci-dessous.

[Deconnexion](#)[Coordonnées](#)[Mes hébergements](#)[Déclarer](#)[Mes anciennes déclarations](#)[Mes états](#) [Paiement](#)



Le lien « Mot de passe oublié » vous permet d'effectuer une demande de mot de passe.



ACCUEIL

PRÉSENTATION

FOIRE AUX QUESTIONS TAXE DE SEJOUR

MON ESPACE

## Vous avez oublié votre mot de passe ?

Remplissez le formulaire ci-dessous, nous vous ferons parvenir un nouveau mot de passe dans les plus brefs délais.

Réinitialisation du mot de passe

Votre identifiant :

ou

Votre e-mail :

Envoyer

➤ Plusieurs onglets sont proposés depuis votre espace :

- « Coordonnées » : données communiquées lors de votre déclaration en mairie
- « Mes hébergements » : le ou les hébergements dont vous êtes le propriétaire ou le gestionnaire.
- « Déclarer » : accès au formulaire mensuel de déclaration
- « Mes anciennes déclarations » : historique de vos déclarations et accès aux attestations de déclaration.
- « Mes états » : état récapitulatif de vos déclarations réalisées sur la période
- « Paiement » : lien vers le paiement en ligne pour régler vos factures trimestrielles.



- Depuis l'onglet « Coordonnées » vous pourrez modifier directement votre mot de passe où signaler une erreur de saisie (déclarations, adresse...).

[Deconnexion](#)

[Coordonnées](#) [Mes hébergements](#) [Déclarer](#) [Mes anciennes déclarations](#) [Mes états](#) [Paiement](#)

---

**Raison sociale :** ASSOCIATION AUBERGE DE JEUNESSE

**Adresse :** 20 Avenue du Maréchal Foch  
13200 ARLES

[Modifier mon mot de passe](#)

J'ai pris connaissance de ces informations et déclare qu'elles sont conformes et exhaustives. En cas d'erreur ou de modification, je m'engage à contacter le service Taxe de séjour par téléphone ou grâce au bouton "Signaler une erreur" ci-dessous.

[SIGNALER UNE ERREUR](#) 

[Deconnexion](#)

[Coordonnées](#) [Mes hébergements](#) [Déclarer](#) [Mes anciennes déclarations](#) [Mes états](#) [Paiement](#)

---

## Modification de votre mot de passe

Merci de saisir votre ancien puis votre nouveau mot de passe afin de procéder à la mise à jour de ce dernier. Votre nouveau mot de passe doit contenir entre 5 et 10 caractères.

**Ancien mot de passe :**

**Nouveau mot de passe :**

**Confirmer mot de passe :**

[Deconnexion](#)

[Coordonnées](#) [Mes hébergements](#) [Déclarer](#) [Mes anciennes déclarations](#) [Mes états](#) [Paiement](#)

---

## Signaler un problème ?

Remplissez le formulaire ci-dessous, nous vous apporterons une réponse dans les plus brefs délais.

**Votre e-mail :**

**Sujet :**

**Votre message :**



- L'onglet « Hébergement » vous permet d'indiquer les périodes d'ouverture chaque année afin de ne pas recevoir un mail de relance automatique.

Deconnexion

Coordonnées Mes hébergements Déclarer Mes anciennes déclarations Mes états Paiement

Nom de l'hébergement	Adresse	Type	Nombre d'étoile	Capacité maxi	Mail	Période d'ouverture
AUBERGE DE JEUNESSE	20 Avenue du Maréchal Foch 13200 ARLES	Auberge Jeunesse	Non classé	110		► Consulter et modifier les périodes d'ouverture

J'ai pris connaissance de ces informations et déclare qu'elles sont conformes et exhaustives. En cas d'erreur ou de modification, je m'engage à contacter le service par téléphone ou grâce au bouton "Signaler une erreur" ci dessous.

SIGNALER UNE ERREUR

Deconnexion

Coordonnées Mes hébergements Déclarer Mes anciennes déclarations Mes états Paiement

Ajout d'une période d'ouverture

Date de début :  Date de fin :

01/01/2015

Supprimer cette période d'ouverture

de saisir cet hébergement



## 3 - Comment Déclarer la taxe de séjour

L'onglet « Déclarer » vous permet de saisir pour un hébergement et une période donnée le nombre total de nuitées effectuées. Une calculatrice est à votre disposition depuis votre espace personnel.

- Dans la partie « **Collecte directe par l'hébergeur** » : vous renseignez les nuitées et le montant de la taxe de séjour collectée directement auprès de vos hôtes.
- La partie « **Collecte via une Plateforme** » : concerne uniquement les nuitées réalisées sur les plateformes de locations saisonnières. Pour rappel, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les plateformes collectent directement la taxe de séjour pour le compte des hébergeurs non professionnel et la reverse à la commune.

**Si vos locations sont réalisées uniquement via les plateformes, veuillez saisir 0 dans la partie « collecte par l'hébergeur » afin de valider votre saisie et appuyer sur « Déclarer ».**

- Si aucune location n'a été réalisée sur la période, il conviendra de déclarer à 0.

⚠ Les hébergeurs professionnels continuent de collecter la taxe de séjour auprès de leurs hôtes et déclarent les nuitées dans la partie « Collecte par l'hébergeur ».

Exemple ci-dessous : Déclaration réalisée pour un hébergement non classé dont les nuitées sont réalisées via la plateforme Airbnb

DÉCLARATION JUIN 2019

### Collecte directe par l'hébergeur

<b>Nombre de nuitées assujetties</b> Nombre total de nuitées louées à des personnes assujetties	<input type="text"/>	<b>Déclarer à 0 tous les champs, si aucune collecte directe</b>
<b>Nombre de nuitées exonérées</b> Nombre total de nuitées louées à des personnes exonérées	<input type="text"/>	
<b>Nombre d'occupants</b> Nombre total de personnes logées	<input type="text"/>	
<b>Nombre d'assujettis</b> Nombre total de personnes assujetties (non exonérées ⓘ)	<input type="text"/>	
<b>Taxe de séjour collectée sur la période</b>	<input type="text"/> €	
<b>Justificatif</b> Votre registre du logeur	Titre : Justificatif_logeur_ <input type="button" value="Parcourir..."/> Aucun fichier sélectionné.	

### Collecte via une plateforme

Plateforme	Nombre de nuitées	Total
<b>Airbnb</b> Collecte directe par la plateforme	0 <input type="text"/> x 0.83 €	0 €
<b>Abritel</b> Collecte directe par la plateforme	0 <input type="text"/> x 2.53 €	0 €
<b>Homelidays</b> Collecte directe par la plateforme	0 <input type="text"/> x 2.53 €	0 €
<b>Booking</b> Collecte directe par la plateforme	0 <input type="text"/> x 2.53 €	0 €
<b>Gîtes de France</b> Collecte directe par la plateforme	0 <input type="text"/> x 0 €	0 €
<b>Misterbandb</b> Collecte directe par la plateforme	0 <input type="text"/> x 0 €	0 €

€ Déclarer

Retour



- Une fois votre déclaration effectuée, vous pouvez consulter ou télécharger l'attestation de déclaration depuis la rubrique « mes anciennes déclarations ».

Mode	Description	Adresse	Date déclaration	Montant	Reçu
Reel	AUBERGE DE JEUNESSE	20 Avenue du Maréchal Foch	27/11/2014	0,00 €	

SIGNALER UNE ERREUR

- La rubrique « mes états » vous permettra de retrouver le récapitulatif de vos déclarations par trimestre.

Période	Total	Télécharger Récapitulatif
1er trimestre 2015	0,00 €	
<b>Total Général</b>	<b>0,00 €</b>	

SIGNALER UNE ERREUR





- Si vous collectez directement la taxe de séjour auprès de vos hôtes, un titre exécutoire (avis de paiement) vous sera transmis par courrier chaque trimestre. Dès réception, vous réglez le montant indiqué en cliquant sur l'onglet " Paiement". Veuillez indiquer la référence de la dette communiquée sur le titre exécutoire.

The screenshot shows the website for the City of Arles. At the top, there is a search bar and a navigation menu with categories like MAIRIE, ACTUALITÉS, ÉDUCATION, SOCIAL, URBANISME, ÉCONOMIE, CULTURE, SPORTS, ENVIRONNEMENT, and DÉPLACEMENTS. The breadcrumb trail reads: Accueil > Mairie > Démarches administratives > Paiement en ligne > Paiement en ligne.

## Paiement en ligne

Le **paiement en ligne sécurisé** vous permet de régler **les titres de paiement** émis par la collectivité en ce qui concerne :

- les loyers ;
- les redevances d'occupation du domaine public ;
- les taxes de séjours ;
- les taxes locales sur la publicité extérieure (TLPE) ;
- les interventions pour analyse des eaux ;
- l'enlèvement de graffiti.

**Direction des finances**  
Tél. 04 90 49 35 26

### Paiement en ligne

Pour effectuer votre paiement en ligne, veuillez remplir les champs ci-dessous avec les données communiquées sur votre facture. Vous serez alors redirigé vers le serveur de paiement sécurisé de la Direction générale des finances publiques.

Payez en ligne

Référence de la dette :

Montant :  €  00

Votre courriel :

Confirmer le courriel :

Les données saisies sont conservées uniquement le temps nécessaire à leur traitement qui n'excède pas quelques jours.

**mon. Service-Public.fr**  
Le compte personnel des démarches en ligne

**ARLES INFO**  
**DRÔLES "NOËLS"**  
du 20 au 31 décembre 2014  
Kiosque numérique

twitter facebook